Nations Unies A/AC.292/2023/2

# Assemblée générale

Distr. générale
23 février 2023
Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)**
**Quatrième session de fond**
New York, 6-10 mars 2023

## Programme de travail provisoire

### Note du Secrétariat

1. La quatrième session de fond du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui a été créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale, se tiendra du 6 au 10 mars 2023 au Siège.

2. Le programme de travail provisoire de la quatrième session de fond figure dans l'annexe à la présente note. L'ordre du jour annoté, tel qu'adopté par le groupe de travail à sa séance d'organisation tenue le 1er juin 2022, figure dans le document A/AC.292/2021/1.

3. On trouvera des informations supplémentaires à l'adresse suivante : https://meetings.unoda.org/open-ended-working-group-information-and-communication-technologies-2021.

23-03377 (F) 020323 030323

Merci de recycler

# Annexe

## Programme de travail provisoire

| *Date/heure* | *Point de l'ordre du jour/programme* |
|---|---|
| **Lundi 6 mars** | |
| 10 heures-13 heures | **Ouverture de la session** |
| | **Déclarations liminaires** |
| | – Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement |
| | – Burhan Gafoor, Président du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) |
| | **Point 3 de l'ordre du jour : organisation des travaux** |
| | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale**[1] |
| | d) Poursuite de l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique, notamment en ce qui concerne la sécurité des données, et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour les prévenir et les combattre, en vue de parvenir à une vision commune |
| | Discussion centrée sur les menaces mentionnées aux paragraphes 8 à 13 du rapport d'activité annuel de 2022 (A/77/275) : |
| | • Technologies nouvelles dont les propriétés et caractéristiques peuvent créer de nouveaux vecteurs et des vulnérabilités qui peuvent être exploitées aux fins d'activités malveillantes liées au numérique (voir A/77/275, par. 11). Quelles sont ces technologies nouvelles et comment sont-elles exploitées aux fins d'activités malveillantes liées au numérique ? Comment la communauté internationale peut-elle collectivement avoir une meilleure compréhension des risques que pourraient poser de telles technologies ? |
| | • Quelles initiatives concrètes et spécifiques les États et les autres parties intéressées peuvent-ils entreprendre dans le cadre du groupe de travail pour atténuer les conséquences des menaces nouvelles et émergentes liées au numérique qui pèsent sur la sécurité internationale ? |
| | • Quelles innovations techniques contribuent, selon les États, aux menaces émergentes et potentielles, notamment celles mentionnées aux paragraphes 8 à 13 du document A/77/275 ? Par exemple, la prolifération des marchés concernant les attaques du jour zéro et les |

[1] Les États sont fortement encouragés à utiliser les interventions qu'ils feront au titre de chaque question subsidiaire du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale », pour mettre l'accent sur les sujets et les points de discussion retenus aux fins du suivi dans le premier rapport d'activité annuel du groupe de travail (A/77/275).

| *Date/heure* | *Point de l'ordre du jour/programme* |
|---|---|
| | effets systémiques des vulnérabilités des logiciels libres largement utilisés. Quelles autres mesures peuvent être prises par les États pour atténuer le risque que de telles innovations font peser sur la sécurité internationale ?<br>• Compte tenu des menaces réelles et potentielles relevées par les États, notamment celles mentionnées dans le rapport d'activité annuel, quelles sont les capacités spécifiques dont les États auraient besoin pour : a) soutenir la mise en œuvre du cadre pour un comportement responsable des États dans l'utilisation du numérique ; ou b) mettre au point une infrastructure de sécurité adéquate pour atténuer ces menaces pesant sur la sécurité du numérique ? |
| 15 heures-18 heures | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale**<br>a) Poursuite de l'élaboration des règles, normes et principes de comportement responsable des États et définition des moyens de les appliquer et, si nécessaire, d'y apporter des changements ou d'en établir de nouveaux<br>Discussion ciblée sur la liste non exhaustive de propositions figurant dans le résumé établi par le Président (voir A/75/816, annexe II) :<br>• Y a-t-il des propositions de mise à jour ou d'allongement de cette liste, à la lumière des nouvelles discussions tenues depuis lors dans le cadre du groupe de travail ?<br>• Lesquelles de ces propositions devraient être étoffées afin d'être intégrées dans les futurs rapports d'activité annuels du groupe de travail ?<br>• Que peut-on faire pour faciliter un débat plus approfondi sur ces propositions afin de parvenir à un consensus sur certaines ou l'ensemble de ces propositions ? |
| **Mardi 7 mars** | |
| 10 heures-13 heures | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale**<br>a) Poursuite de l'élaboration des règles, normes et principes de comportement responsable des États et définition des moyens de les appliquer et, si nécessaire, d'y apporter des changements ou d'en établir de nouveaux (*suite*)<br>Discussion ciblée sur l'élaboration de lignes directrices et d'aide-mémoires et l'échange de vues entre pays sur les termes techniques relatifs au numérique :<br>• Quels sont les sujets qui devraient être examinés de toute urgence dans le cadre de l'élaboration de lignes directrices ou d'aide-mémoires afin de favoriser une compréhension commune des règles, normes et principes de comportement responsable des États dans l'utilisation du numérique ? |

| *Date/heure* | *Point de l'ordre du jour/programme* |
|---|---|
| 15 heures-18 heures | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale**<br>e) Manière dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique par les États<br>Pour commencer, discussion ciblée sur un premier groupe de sujets énumérés dans le rapport d'activité annuel, à savoir : la façon dont le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, s'applique à l'utilisation du numérique ; la souveraineté ; l'égalité souveraine ; la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États ; le règlement pacifique des différends :<br>• Quels sont les cadres juridiques existants qui peuvent être utiles à la réglementation du comportement des États dans le cyberespace ? Ces cadres juridiques présentent-ils des lacunes en ce qui concerne la réglementation du comportement des États dans le cyberespace et, si oui, comment y remédier ?<br>• Quels types de capacités sont nécessaires pour aider les États à mieux comprendre la façon dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique ?<br>• Comment augmenter les seuils de capacité des États dans ces domaines, et à cette fin, quelles sont les ressources, l'appui institutionnel, etc., nécessaires ? |
| **Mercredi 8 mars** | |
| 10 heures-13 heures | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale**<br>f) Mesures de confiance<br>Discussion ciblée sur la version révisée du document établi par le Président sur les éléments communs concernant l'élaboration et la mise en utilisation d'un répertoire mondial et intergouvernemental de points de contact |
| 15 heures-18 heures | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale :**<br>f) Mesures de confiance (*suite*)<br>Discussion ciblée sur des sujets susceptibles de promouvoir le renforcement de la confiance :<br>• Quelles mesures de confiance concrètes et spécifiques actuellement en place aux niveaux régional et sous-régional dans le domaine de la sécurité du numérique pourraient être étendues au contexte mondial et intergouvernemental ?<br>• Existe-t-il des mesures de confiance concrètes et spécifiques actuellement en place dans d'autres domaines de la sécurité internationale qui pourraient être adaptées au domaine de la sécurité du numérique ? |

| *Date/heure* | *Point de l'ordre du jour/programme* |
|---|---|
| | • Quelles autres mesures, le cas échéant, peuvent être prises par les États ou le groupe de travail pour mieux utiliser les ressources et les plateformes existantes afin de promouvoir la confiance et la transparence entre les États ? |
| **Jeudi 9 mars** | |
| 10 heures-11 h 30 | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale**<br>g) Renforcement des capacités<br>Discussion ciblée aux fins de l'échange de vues et d'idées sur les efforts de renforcement des capacités en matière de sécurité d'utilisation du numérique, sur la base des initiatives existantes :<br>• Existe-t-il des mécanismes concrets et spécifiques de renforcement des capacités actuellement utilisés dans d'autres instances de l'ONU qui pourraient être adaptés au domaine de la sécurité du numérique ?<br>• Comment le groupe de travail peut-il tirer le meilleur parti des initiatives de renforcement des capacités existantes dans le domaine de la sécurité du numérique et de son utilisation ? Quelles sont les possibilités de synergie et de coordination entre ces initiatives ? Y a-t-il des lacunes à combler ? |
| 11 h 30-13 heures | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale** (*suite*)<br>g) Renforcement des capacités (*suite*)<br>Discussion ciblée sur le financement, notamment le financement des activités de renforcement des capacités en matière de sécurité d'utilisation du numérique grâce aux possibilités de coordination et d'harmonisation avec les programmes et fonds de développement existants :<br>• Existe-t-il des mécanismes de financement qui pourraient être utilisés pour renforcer les capacités dans le domaine de la sécurité du numérique et de son utilisation ?<br>• Comment les États et le groupe de travail peuvent-ils collaborer avec ces programmes et fonds de développement pour améliorer l'accès aux activités de renforcement des capacités pour les pays en développement ? |
| 15 heures-18 heures | **Débat informel consacré aux parties prenantes**<br>Discussion ciblée sur les meilleures pratiques et les enseignements concernant le sujet des partenariats public-privé au service du renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité du numérique et de son utilisation :<br>• Existe-t-il de bons exemples de partenariats public-privé au service du renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité du numérique et de son utilisation ?<br>• Quels enseignements peut-on tirer de ces exemples ? |

| *Date/heure* | *Point de l'ordre du jour/programme* |
|---|---|
| **Vendredi 10 mars** | |
| 10 heures-11 h 30 | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale**<br>c) Instauration, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'un dialogue institutionnel régulier fondé sur une large participation des États<br>Discussion ciblée sur les principes clés de la conception du dialogue institutionnel régulier :<br>• Lorsque l'on étudie la possibilité de tenir un dialogue institutionnel régulier sur le sujet de la sécurité du numérique au sein de l'ONU, quels sont les principes clés qu'il convient de prendre en considération dans la conception d'un tel dialogue ?<br>• Comment faire en sorte que les discussions sur la sécurité du numérique à l'ONU se poursuivent de manière inclusive et que tous les États Membres y participent largement ? |
| 11 h 30-13 heures | **Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale**<br>c) Instauration, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'un dialogue institutionnel régulier fondé sur une large participation des États (*suite*)<br>Discussion ciblée sur la manière d'étoffer le programme d'action pour en faire un mécanisme visant à promouvoir un comportement responsable des États dans l'utilisation du numérique, ce qui permettrait notamment d'aider les États à honorer les engagements pris dans ce domaine, et sur la relation entre le programme d'action et le groupe de travail, ainsi que sur la portée, le contenu et la structure du programme d'action :<br>• Lorsqu'ils examinent la proposition de mettre en place un programme d'action servant de mécanisme destiné à promouvoir un comportement responsable des États dans l'utilisation du numérique, comment les États perçoivent-ils la relation entre le programme d'action et le groupe de travail ?<br>• De quelles manières concrètes le programme d'action peut-il compléter les travaux en cours du groupe de travail ? |
| 15 heures-18 heures | **Point 6 de l'ordre du jour : questions diverses**<br>**Clôture de la session**<br>Observations finales du Président |